



COMMISSION BANCAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

---

## **ATELIER DE FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPLICATIF ESESAME**

*Libreville, les 24 et 25 mai 2018*

---

### **DISCOURS DE CLÔTURE**

**Par**

**Monsieur Maurice Christian OUANZIN**

*Secrétaire Général Adjoint de la COBAC*

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux  
des établissements de microfinance,**

**Monsieur le Conseiller du Secrétaire Général  
de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale,**

**Messieurs les Directeurs et Chefs de Départements  
Au Secrétariat Général de la COBAC,**

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

Après deux journées d'intenses et riches échanges, nous voici arrivés au terme des travaux de cet atelier, consacré à la problématique du Reporting dans les établissements de microfinance de la CEMAC et, précisément aux modalités d'utilisation de l'application e.SESAME, comme outil pour la transmission de vos états réglementaires au Secrétariat Général de la COBAC.

Comme indiqué à l'ouverture de ces travaux, le secteur financier d'une manière générale continue d'être affecté par des mutations de plus en plus rapides, lesquelles souvent sont assorties de multiples défis à relever.

L'exercice de l'activité de microfinance dans la CEMAC n'échappe pas à un tel constat, du fait des évolutions diversifiées qui l'affectent, nécessitant alors une attention renforcée du Régulateur

pour un meilleur encadrement, autant que pour la maîtrise des risques auxquels cela expose.

Si pour nombre d'entre vous, l'évocation du nom de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale « COBAC », rime avec l'idée de sanctions, malheureusement souvent justifiées, cet atelier est aussi l'occasion de solliciter votre attention, voire de vous sensibiliser sur le rôle éducatif très fort de l'Organe de Supervision communautaire.

Aussi, vous voudrez bien retenir que pour le Secrétaire Général de la COBAC, M BOUBAKARY YERIMA HALILOU qui, en raison de contraintes de son agenda est actuellement à l'extérieur de la Zone où il suit étroitement l'évolution des travaux de cet atelier, une meilleure connaissance des dispositions réglementaires applicables et leur mise en œuvre convenable constituent aujourd'hui un gage indéniable pour la sécurisation d'un secteur d'activité, autant qu'une assurance pour le maintien de la stabilité, donc le garant de la résilience recherchée.

Les directives qu'il a données et qu'appliquent nos collaborateurs, tiennent compte de ces autres exigences de notre environnement professionnel.

Le secteur de la microfinance occupe aujourd'hui une place très importante et nécessite, pour assurer sa pérennité, un suivi certes régulier, mais désormais plus strict des activités menées par les acteurs en présence et par l'ensemble des Autorités impliquées dans son contrôle, notamment la Commission Bancaire.

Et, sans un reporting régulier et fiable, la COBAC ne saurait remplir de manière optimale sa mission, dont la nécessité est impérieuse pour notre Communauté.

A l'observation des faits, on peut à raison dire que les précédentes expériences de reporting n'ont pas permis d'atteindre les objectifs poursuivis, puisqu'à ce jour, le taux relevé des déclarations transmises à nos services se situe à peine à 30 %, sur un effectif d'au moins 700 EMF en activité avec l'aval de la COBAC sous forme d'avis conforme pour la délivrance des agréments requis.

Un tel constat est vraiment inadmissible, tant les possibilités sont énormes du fait d'un engagement résolu, pour une amélioration substantielle de la situation. Les insuffisances relevées ont été portées à votre connaissance et les écueils à éviter sont connus. De même, dans le cadre de vos travaux, vous avez largement échangé avec nos collaborateurs sur les difficultés que vous rencontrez, ainsi que sur les moyens d'y faire face avec plus d'efficacité.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

Ainsi, l'atelier qui se achève ce jour vous a permis, au regard des anomalies récurrentes relevées lors des missions sur place des équipes du Secrétariat Général de la COBAC, mais aussi des constats formulés dans le cadre du contrôle sur pièces des déclarations transmises à nos services, d'effectuer un large tour d'horizon des préalables à la production d'un reporting de qualité, mais aussi, de parcourir à nouveau, les modalités de transmission des déclarations SESAME, via le portail eSESAME.

Il a aussi donné l'occasion et, j'en suis convaincu, d'une projection vers l'avenir, avec la présentation par nos collaborateurs des évolutions en cours au niveau du Secrétariat Général de la COBAC, dans l'optique d'une amélioration de la qualité et de la fiabilité des données attendues par nos services.

En cela, je peux affirmer qu'il vous a permis à tous de reprendre de bonnes marques, pour assumer convenablement vos missions, c'est-à-dire dans le respect des exigences réglementaires qui y sont attachées.

Il vous reviendra donc, une fois en place dans vos établissements respectifs, de mettre rapidement en œuvre les enseignements de cette rencontre, afin de ne pas exposer vos structures aux mesures

répressives, désormais plus contraignantes, attachées au nouveau dispositif réglementaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 dans la CEMAC, auxquelles de nouveaux manquements vous exposeraient.

A ce propos, je voudrais signaler que la tolérance dont a fait preuve le Secrétariat Général de la COBAC est désormais arrivée à son terme, puisque tout manquement constaté au plan du reporting des établissements de microfinance sera dorénavant sanctionné de façon énergique et, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, dans l'intérêt de la nécessaire sécurisation du secteur d'activité.

A titre d'information, des astreintes importantes ont déjà été infligées à de nombreux établissements et plusieurs autres encore ont récemment été traduits en procédure disciplinaire, pour une telle infraction. Les actions lancées devraient se poursuivre, voire même s'intensifier au fil du temps.

Il n'est pas dans notre intention, de vous faire peur, outre mesure, mais simplement de vous alerter, de vous sensibiliser. Par conséquent, je vous invite vivement à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre optimale des enseignements qui vous ont été transmis tout au long de cet atelier.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

Le Secrétariat Général de la COBAC restera naturellement disponible, comme cela a toujours été le cas, pour vous accompagner et vous assister, face aux difficultés que vous rencontrez lors de la production, ainsi que de la transmission de vos états déclaratifs à nos services.

Dans un souci d'affermissement des acquis de cet atelier, il est aussi utile d'inviter les EMF à se prémunir contre certaines pratiques, déjà fortement préjudiciables dans le passé, qui consisteront à mobiliser les collaborateurs désormais formés à l'utilisation d'un outil tel que le dispositif e.SESAME, vers d'autres pôles d'intérêt de vos établissements, sans prendre au préalable les mesures nécessaires pour le transfert convenable de leur expertise à ceux de leurs collègues désignés pour assurer la relève.

Il est aussi utile d'attirer l'attention sur le fait qu'un atelier de ce genre obéit, pour son organisation, à une logique qui préside au programme de travail validé. Dans l'avenir, il serait commode que les délégations participantes soient en place dès l'ouverture, de manière à favoriser l'homogénéité des connaissances à acquérir. Sans occulter la discipline dont il convient de faire preuve pour le respect des horaires, laquelle doit demeurer de toujours la marque des secteurs financiers.

Pour ma part, au terme de ce tour d'horizon, je voudrais enfin vous adresser à tous, au nom du Secrétariat Général de la COBAC, ainsi que de l'ensemble de ses collaborateurs, notre sincère gratitude pour votre participation à la fois massive et très active à ces échanges. J'ose espérer que les travaux effectués pendant ces deux journées contribueront à améliorer substantiellement le reporting de vos établissements, en termes de qualité, de fiabilité et de régularité.

Il ne me reste qu'à souhaiter un bon voyage aux délégations qui vont bientôt quitter le Gabon, ainsi qu'un bon retour aux uns et aux autres, au sein de vos Institutions respectives.

Avec l'espoir de vous revoir à une prochaine occasion, afin d'échanger à nouveau sur des enjeux de notre collaboration, au service de la CEMAC, je déclare clos les travaux de l'atelier de Libreville, consacré à la problématique du Reporting dans les établissements de Microfinance.

**Je vous remercie de votre aimable attention./**